PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2026

Date : 05/05/2026
Heure : 20H00
Lieu :Mairie de Jussecourt-Minecourt

Présidence de séance
La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vivianne Wirbel, maire

Membres présents
-Franck Sumzer
-Andréa Marcilly
-Bernadette Senan
-Paul Henriot
-Lydie Duffourg
-Sandrine Bouché-Pargny
-Michel Kozak
-Cédric Waligunda
-Jacky Dimnet

Membres absents
-Morgann Guyot (absence justifiée, procuration faite à Mme Marcilly Andréa)

Ordre du jour

-Retrait de la délibération N°DE_2026_014
-Vote du budget principal (version rectifiée)
-Création d'une régie de recettes et de dépôts de garantie pour la location du foyer rural et désignation d'un régisseur
-Prêt gracieux foyer rural aux associations
-Délibération procuration postale et délégation mandataire
-Indice des adjoints
-Porte garage atelier (devis)
-Délégation pour Églises

Déroulement de la séance

-Début de la séance → 20H02
-Secrétaire de séance → Andréa Marcilly, approuvée par l'ensemble des conseillers.
-Signature de la feuille de présence (Procuration de Morgann transmis)

Validation du PV (du 17/04/26) de la séance précédente (secrétaire de séance, Lydie Duffourg), reçu en mail

M. Dimnet demande quel procès-verbal ? Le dernier reçu ?
Mme le Maire répond que c'est le dernier reçu.

Mme le Maire demande s'il y a des observations.
-M. Dimnet: « J'ai des observations sur des choses qui sont dites et qui ne sont pas exactes, j'ai d'ailleurs envoyé un courrier à ce sujet, que vous avez reçu et que vous avez reçu. Votre réponse euh ne correspond pas à la réalité donc euh je maintiens cette observation. Je vous transmettrai le courrier qui va avec, dans demain ou après, voilà c'est tout ».
-Mme Duffourg : «Moi, quand on dit quelque chose, on le fait, voilà.»
-M Dimnet : « Je ne me suis pas engagé devant le conseil à fournir un courrier, d'autre part, des événements se sont passés depuis.. »
Mme le Maire coupe en disant que cela n'avait rien à voir.

Mme.Senan fait part à M.Dimnet qu'il avait dit qu'il montrerait le courrier.
M.Dimnet dit qu'il en a parlé mais que des choses se sont passées.
Mme Duffourg et Mme Senan répondent que cela n'a rien a voir
Mme Le Maire en fait de même, le PV relatant la séance.
M.Dimnet s'étend pas plus loin, il dit simplement que le courrier sera à joindre au compte rendu.
Mme Le Maire lui signale que son chapeau posé devant le vidéoprojecteur gêne.

-M.Dimnet : « Mais de toute façon, il y a des choses qui ne vont pas à rester alors que ça n'a pas été dit au conseil, plus ou moins ça a été simplement dit et je répète les mots que j'ai dits « je n'y vois pas d'inconvénient ou je ne sais plus quoi, je ne suis engagé à rien de plus ». Et d'autre part c'est un courrier privé. Je suis encore libre de faire ce que, ce courrier a été joint à un dossier, ce dossier est pris en compte par la chambre des comptes, je ne vois pas, j'ai donc décidé, d'autre part, je ne m'étendrai pas sur des faits qui se sont passés après et qui sont relatifs a tout ce qu'il se passe actuellement et je (Mme Le Maire indique que nous sommes en séance) c'est tout c'est pour ça et je n'ai pas pour l'instant transmis ce, cette information. »
-M.Kozak : « Ça commence à me chauffer », « On est hors sujet là »
BROUHAHA
M. Dimnet réplique qu'on est tous concernés et qu'on n'est pas hors sujet.
-Mme Le Maire : « On est hors sujet », « Donc je prends note de l'observation de M.Dimnet », « Toute dépense au sein de la commune est soumise au contrôle de la légalité et à la validation du comptable public, le trésorier. Si un paiement a été effectué c'est qu'il reposait sur une base légale, une obligation contractuelle de la commune. Les allégations de violation manifeste sont donc prématurées tant que les autorités de contrôle ne sont pas prononcées », « M.Dimnet a omis de préciser que le budget précédent a été réglé par la chambre régionale des comptes. Cette autorité après analyse a elle-même jugé cette dépense obligatoire et l'a inscrite d'office au budget avec les intérêts de retard afférents. L'ordonnancement de cette facture ne relève donc pas d'une décision arbitraire du maire mais de l'exécution stricte des préconisations de la chambre régionale des comptes pour solder une dette de la commune, par conséquent l'accusation d'irrégularité est dénuée de tout fondement juridique. ». Lors de leur passage en mairie, la secrétaire était présente et ils leurs ont fourni toutes les délibérations.

M.Dimnet annonce à nouveau que le courrier du préfet existe (par intermédiaire de la sous-préfecture), que c'est un courrier privé qui est parti dans le dossier à la chambre régionale des comptes. D'autre part, la chambre régionale des comptes a proposé au préfet de signer un budget.

Que le préfet prend la décision. Une fois le budget adopté par le préfet, la commune retrouve tous ses droits. Il indique que l'écriture est irrégulière et qu'il le maintient.
-Mme Le Maire : « Absolument pas »
-Mme Dimnet : « oh ben et bon »
-Mme Le Maire : « il y avait des délibérations qu'on a données, de toute façon on ne va pas s'étendre là-dessus »
-M.Dimnet : « Non, on ne va pas s'étendre, c'est la chambre des comptes qui va traiter le problème.»
Mme Le Maire lui demande d'arrêter d'en parler
BROUHAHA
-M.Dimnet : « Vous vous êtes exprimée, j'ai le droit de m'exprimer. »
-Mme Le Maire: « Mais vous arrêtez pas de le dire et de le marquer partout, donc tout le monde le sait. »
-M.Dimnet : « Je le dis et je ne le marque pas partout »
-Mme Le Maire: «Bien sûr, même votre propagande, pendant la la, vous en avez parlé partout. »
-M.Dimnet : « Et alors et alors »
-Mme Le Maire: :«Donc tout le monde le sait, point final, On arrête là »
-M.Dimnet :« Non, ben on arrête là si j'en ai envie» , Mme Le Maire coupe et passe à l'ordre du jour.

M.Dimnet veut encore s'exprimer car il n'a pas terminé
Mme Le Maire explique que s'il continue, il sera mis dehors

-M.Dimnet continue : « Le document que vous venez de lire n'a pas à être au, au ..»
-Mme Le Maire coupe la parole : « Je peux le rajouter »
-M.Dimnet : « Non »
-Mme Le Maire : « si »
-M.Dimnet : « Non parce que ce document n'a pas été dit au conseil... »
-Mme Le Maire: «Pas au PV, mais vous l'approuvez, est-ce que vous l'approuvez je veux..»
-M.Dimnet : « Non, mais vous n'avez pas le droit.. »

Mme Le Maire coupe et signale qu'il sera mis à la prochaine réunion de conseil (donc prochain PV)
M.Dimnet approuve

Mme Le Maire fait part que le chapeau de M.Dimnet gêne de nouveau le vidéoprojecteur et que celui-ci ne se pose pas sur une table.

CONTRE :
ABSTENTION : 1 (Cédric)
POUR : 10

Retrait de la délibération N°DE_2026_014

*Délibération 2026_022 Budget primitif 2026 pour erreur matérielle de report (Retrait DE 2026_14)

Lors de la préparation finale du budget voté le 17 avril 2026, une erreur technique de report du solde d'exécution de la section d'investissement a été identifiée.

CONTRE : /
ABSTENTION : 2 (Cédric et Jacky)
POUR : 9

M. Dimnet indique qu'il s'abstient car il trouve inadmissible que la secrétaire de mairie envoie une lettre en s'accusant d'avoir fait une erreur alors que le rôle d'un responsable c'est de prendre en charge même les erreurs des gens qui travaillent pour lui, sauf peut-être à leur dire.
Mme Le Maire répond qu'elle n'était pas présente jeudi dernier (date du mail de la secrétaire de mairie).
-M. Kozak : « C'est la secrétaire qui envoie le mail et elle ne va pas être derrière a lui dire t'envoie pas de mail. », « non mais c'est aberrant ce que vous dites »
-M. Dimnet : « vous, vous trouvez ça aberrant, moi je trouve aberrant qu'une secrétaire s'accuse d'un erreur qui a .. »
BROUHAHA
-Mme. Senan : «Elle ne s'accuse pas, elle assume son erreur c'est différent »,
BROUHAHA
-Mme. Senan : « Au moins elle a la tête sur les épaules plutôt que de reporter les choses sur quelqu'un d'autre, c'est ridicule »
M. Dimnet maintient qu'on n'écrit pas ce genre de choses sans l'avis du responsable
-Mme. Senan : « que c'est elle qui a écrit, on ne lui a rien demandé »
-M. Kozak : « Ce n'est pas Vivianne qui l'a écrite, c'est la secrétaire qui l'a écrite. »
-Mme. Senan : « Moi je ferais une erreur, j'assumerai »
-M. Dimnet : « J'assume mes erreurs »
-M. Waligunda : « Vous en avez beaucoup à assumer (blanc dans la salle)
M. Sumzer et M.Kozak signalent à nouveau que Mme Le Maire n'était pas en mairie
-M. Kozak : « c'est Vivianne qui gère le problème, point. Il n'y a pas de discussion »
-M. Dimnet : « Je veux bien, je veux bien »
-M. Kozak :« Faut arrêter »
-M. Dimnet : « Faut arrêter, euh, bon »
-Mme. Senan : « Ben il est temps d'arrêter M. Dimnet, il est vraiment temps d'arrêter même»
M. Sumzer : « Maintenant, quelqu'un qui assume ses erreurs c'est extrêmement rare et que c'est tout à son crédit »
-Mme. Senan : « Voilà C'est plus les gens qui reportent sur les autres que ceux qui assument. Elle fait ce qu'elle veut, elle a fait une erreur, elle l'assume, je trouve ça légitime.»
-M. Dimnet : « Oui, ben oui tout à fait, je partage »
-M. Kozak : « On va se calmer sur les accusations gratuites »
BROUHAHA
-M. Dimnet : « J'ai le droit d'exprimer mon opinion »
BROUHAHA
-M. Kozak : « Il y a pas que vous qui avez le droit de parler, ce n'est pas vous gérez la séance, c'est Mme Le Maire qui gère la séance. »
-M. Dimnet : « OH »

Vote du budget principal (version rectifiée)

Modification section investissement pour un total de 24 636,75 € :
-Retirer les 8 000 euros de l'armoire électrique
-Introduire une dépense pour la porte d'atelier de 2 536,75 €(voir devis MKM)
(voir document - section investissement vue d'ensemble des opérations d'équipement)

Report correct du solde d'exécution de la section d'investissement
- Section fonctionnement dépense/recette **149 389,53€**
-Section d'investissement dépense/recette **36 127,39€** (Mémo :Solde d'exécution de la section d'investissement reporté – 6 766,39€)

TOTAL BUDGET 185 516,92 €

*Délibération DE_2026_023

CONTRE : /
ABSTENTION : 1 (Jacky)
POUR : 10

Création d'une régie de recettes et de dépôts de garantie pour la location du foyer rural et désignation d'un régisseur

Désignation d'un Régisseur pour la location du Foyer Rural → Sumzer Franck et Duffourg Lydie (suppléant)

approuvée par l'ensemble des conseillers

*Délibération DE_2026_024

Caution de 300 € et 100 € pour le ménage

CONTRE :
ABSTENTION : 1 (Jacky)
POUR : 1

Prêt gracieux foyer rural aux associations

Rigueur sur :

-La remise des clés en main propre par le Président
-Une assurance (vérification de l'assurance qui les couvre pour une activité hors commune)
-L'ordre des chèques pour une association extérieure doit être bien à l'ordre du Trésor public

Caution pour les associations au même titre que la location du Foyer rural soit 300€ et 100 € pour le ménage

M. Dimnet indique que les associations communales avaient le droit à la gratuité une fois par an et que les associations extérieures il ne voit pas l'intérêt de faire gratuitement (règle à la création du foyer rural)
-Mme Le Maire : « Ce qui se faisait avant peut changer »
-M. Kozak : « nouveau conseil, nouvelle règle »
-M. Dimnet : « J'ai encore le droit de m'exprimer »
Mme Le Maire explique qu'il ne fait que cela de s'exprimer
-M. Kozak : « Vous vous exprimez, on s'exprime aussi »
M. Dimnet fait part que cela lui paraît inadmissible dans une commune (prêt + d'une fois/ an)
Mme Le Maire signale de nouveau que le chapeau gêne la projection du vidéoprojecteur)
-Sandrine : « les associations font vivre le village »

------- Discussions sur le sujet ------

-M. Kozak : « le passé est le passé »
BROUHAHA

-Mme Le Maire : « Est-ce que vous pouvez laisser parler les autres.. »
BROUHAHA
Mme Le Maire indique une minute par personne maintenant
-M. Dimnet : « et ben une minute et vous pareil »
-Mme Le Maire : « Non mais je suis Le Maire »
-M. Dimnet : « Je suis Maire, oui »
BROUHAHA
-Mme. Pargny-Bouché : « ben oui c'est le Maire »
-M. Kozak : « là vous commencez à manquer de respect »
-Mme Le Maire : «Oui je suis le Maire M. Dimnet et j'ai le droit à la parole »
-M. Dimnet : « vous avez le droit à la parole mais pas plus que les autres »
-M. Kozak: « c'est elle qui gère la séance », « et vous me respectez un minimum »
-M. Dimnet tutoie M. Kozak : « ben c'est toi qui commences à me respecter »
-M. Waligunda : « Va falloir l'admettre que vous êtes plus maître comme l'année dernière »
BROUHAHA
- M. Kozak : « Donc là vous monopolisez donc un moment stop »

M. Waligunda explique que l'année dernière ils ont proposé de l'argent pour les associations (150€), que ça a été refusé mais qu'ils ont donné 500€ pour une pièce de théâtre (quand M.Dimnet était Maire)
BROUHAHA

Mme Le Maire coupe pour continuer la séance

*Délibération DE_2026_025

-Réunion statutaire
-Assemblée générale annuelle
-Manifestation festive ou publique

Frais annexes à la charge de l'association si le conseil le décide

M.Sumzer a commencé à réaliser un nouveau contrat pour la location de la salle des fêtes

CONTRE : 1 (Jacky)
ABSTENTION : /
POUR : 10

Délibération procuration postale et délégation mandataire

Mandat pour 6 ans
Mandataire → Senan Bernadette - Henriot Paul

*Délibération DE_2026_026

-Réception et signature des avis de réception des lettres recommandées et colis
-Retirer tous plis ou colis en instance au bureau de poste
-Achat de timbres ou de fournitures postales
-Effectuer les dépôts de colis ou recommandés

CONTRE : /
ABSTENTION : /
POUR: 11

Indice des adjoints

Taux 7,92 % de l'indice brut 1027 terminale de la fonction public en remplacement du taux précédent de 8,71 % (afin de ne pas augmenter les provisions du budget en fonctionnement) au vu de la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux.

M. Dimnet ne voit pas l'intérêt de baisser le taux des adjoints (le taux permet de donner un pourcentage de l'indice max)
-Mme Le Maire : « Ce n'est pas moi qui décide M.Dimnet »
-M. Dimnet : « Ben qui est-ce qui propose ? »
-Mme Le Maire : «Je le propose parce que cela a été demandé, point final. »
-M. Dimnet : « Ça n'a pas été demandé. »
-Mme Le Maire : « Non mais qu'est-ce que vous en savez ? »
-M. Dimnet : « Ben parce que simplement ce genre de chose n'est jamais demandé. »
-Mme Le Maire : « Qu'est-ce que vous en savez ? »
-M. Dimnet : « Ya eu une augmentation de la base de calcul, à point c'est tout.»
-Mme Le Maire : « Non »
-M. Dimnet . « Ça n'a pas été demandé de baisser le taux.»
-Mme Le Maire : « Ça a été demandé, mais vous savez tout, c'est vrai que vous êtes euh .. »
-M. Dimnet : « oh ben oui... »
-Mme Le Maire : «Alors lorsque cela a été augmenté , M.Dimnet, vous avez oublié quelque chose en parlant de ça. Quand ça a été augmenté en 2020. Vous avez été augmenté de janvier à septembre et nous adjoints ont n'a rien été augmenté du tout »
-M. Dimnet : « Non, non vous n'avez pas été car il fallait une décision du conseil municipal »
-Mme Le Maire : « Mais bien sûr et vous ne l'avez pas prise »
-M. Dimnet : « Je ne l'ai pas prise car il n'y avait pas de conseil municipal »

BROUHAHA

*Délibération DE_2026_027

CONTRE : 3 (Cédric-Jacky-Michel)
ABSTENTION : 6
POUR: 2

Porte garage atelier (devis)

La porte de l'atelier est dans un état de délabrement
Devis reçu par mail → Fournisseur MKM – Montant de 2 536,75€ TTC (investissement)
Récupération de la TVA au taux de 10 %
Compte d'investissement → 21318 Autres bâtiments publics
Garantie 7 ans

*Délibération DE_2026_028

CONTRE : /
ABSTENTION : 1 (Jacky)
POUR: 10

Délégation pour Églises

→ Bouché Pargny Sandrine
-M.Dimnet : « Pour moi, les Églises sont louées, ne sont pas louées mais mises à disposition mais louées à l'évêché », « Nous sommes sous la loi de la séparation de l'église et de l'Etat et que la location, c'est assimilable à une location »
-Mme Le Maire : « C'est pas une location »
-Mme.Pargny-Bouché : « c'est pour moi aller l'entretenir M.Dimnet »
-M.Dimnet : «Vous n'avez pas le droit de le faire »
BROUHAHA
-M.Dimnet : « La mairie n'a pas à s'occuper du nettoyage de l'église »
-Mme.Pargny-Bouché : Mais ce n'est pas la mairie , c'est moi. » , « Je suis bénévole mais on demande si tout le monde est d'accord , monsieur. »
BROUHAHA
M.Waligunda : « Pourquoi Mme Machal s'en est occupé »
BROUHAHA
-M.Dimnet : « elle était à titre personnel »
Plusieurs conseillers indiquent que c'est pareil
-M.Dimnet : « Alors pourquoi on prend une délibération ? »
-Mme.Senan : « Comment elle a fait Claudine pour avoir les clés ? »
-M.Dimnet : « elle avait les clés bien avant d'être conseillère »
Un conseiller indique que c'était illégal
BROUHAHA
-M.Dimnet : « le conseil n'a pas à se prononcer sur ce genre de chose »
-M.Kozak : « les églises appartiennent à la mairie »
- M.Dimnet : « les églises en bâtiment mais pas en location »
BROUHAHA
Une conseillère indique que c'est juste pour faire l'entretien.

-Mme.Pargny-Bouché : « J'ai 60 ans, J'assume ce que je fais tout le temps », « Je demande l'autorisation de prendre les clés pour me couvrir monsieur »
M.Dimnet : « Mais vous n'avez pas la à demander » , « ce n'est pas la mairie qui vous couvrira »
Mme.Pargny-Bouché : « c'est pour me couvrir envers vous parce que vous êtes toujours en train de nous attaquer »
M.Dimnet : « Mais j'attaque rien du tout », « il y a séparation de l'église et de l'État »
Mme Le Maire coupe la parole pour poursuivre la séance
M.Waligunda : « Donc Mme Machal n'avait pas le droit »
M.Dimnet : « Si elle avait le droit »

Mme Le Maire poursuivre la séance

*Délibération DE_2026_029
Cette mission est a titre **bénévole**

CONTRE : 1(Jacky)
ABSTENTION : /
POUR: 10

Des doubles vont être faits
M.Dimnet fait part que des doubles il y en a
-Mme Le Maire : « il y en manque »
-M.Kozak : « Ou ça chez vous ? »

M.Waligunda demande à M.Dimnet s'il va changer pendant ces 7 ans
-M.Kozak : « Ben va falloir »
-M.Waligunda : « Va falloir changer, c'est fini le temps des euh... »
Sifflement dans la salle
-M.Waligunda : « Non non ya pas de ça »
-Kozak : « Il n'y a pas de censure, tout le monde a le droit de parler, il n'y a pas que vous qui avez le droit de parler »
-M.Dimnet : « Mais pas n'importe quoi »
-M.Walingunda : « Faut l'admettre maintenant ça y est, c'est fini »
M.Dimnet montre du doigt Mme Le Maire
-Mme Le Maire : « vous ne me montrez pas du doigt s'il vous plaît. »
-M.Dimnet : « Je ne vous montre pas du doigt et je .. »
BROUHAHA
-Mme le maire : « Vous me montrez du doigt monsieur Dimnet »
-M. Dimnet : « Roh tenez » (en montrant du doigt Mme le maire)
-M.Kozak : « Là c'est mon espace, vous ne passez pas au-dessus »
-M.Waligunda : « Faut l'admettre les gens, ils vous ont balayés, c'est bon.»
BROUHAHA
-M.Dimnet : « On en reparlera, vous n'avez rien à dire là-dessus »
BROUHAHA
M.Waligunda : « Vous avez été stressé, stressé de quoi ? »
M.Dimnet : « Hum » blanc
M.Waligunda explique que quand M.Dimnet était maire si les tables sur les côtés étaient aux normes pour les élections, rien n'était aux normes. Ce ne sera pas 7 ans comme ça et que les gens en ont marre de lui de ses salades, ils l'ont balayé maintenant terminé.
BROUHAHA
-M.Dimnet tutoie Cédric et dit «Ca y est, t'as fini », « Vous la faites taire », « Je n'attaque pas les personnes moi ici. »
-Mme Le Maire : « A non ? Vous m'avez attaqué toute à l'heure. »
BROUHAHA
Mme Le Maire passe aux questions diverses.

QUESTION DIVERSES
-Un engin agricole qui a détérioré les bordures en pavé le long de la route de Sogny en l'Angle (qui ont été réparées)
-Réunion commission fleurissement le jeudi 07 mai 2026 à 18H30 (pour déterminer les jours et lieu du fleurissement)
- 08 mai 2026, commémoration au monument aux morts à 11H30 suivie du verre de l'amitié

Dépenses qui ont déjà eu lieu :
-Contrôle annuel des poteaux et du défibrillateur pour 220€
-Contrôle annuel de la chaudière
-Achats de deux courroies + de l'adhérant chez 123 courroies pour 48,41 € TTC (pour la tondeuse 3points)
-Commande de la gerbe pour le 08 mai 2026 (50€)
-Achats pour le verre de l'amitié

Prévisions d'achats :
-Broyeur (a voir) -Drapeau (3 drapeaux) -Devis en cours pour la réfection de la cuisine
-Récupérateur d'eau (dons) : à acheter les descentes de gouttière, colle, crochets, robinet, etc
-Poteau aluminium, ciment, faîtière, plaque pour faire un tableau d'affichage.

La séance est levé à **21H20**

La secrétaire de séance

Le Maire